



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2015

Ordre du jour

10. Appel
11. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire et à la planification financière
12. Budget des investissements 2016 et approbation
 - 12.1. Financement du changement du central téléphonique et de logiciels de gestion pour l'administration
 - 12.2. Financement de la réfection du toit du bâtiment scolaire Le Renard
 - 12.3. Financement de l'achat d'une tondeuse-robot
 - 12.4. Financement d'infrastructure pour la crèche
 - 12.5. Financement de l'illumination de l'église
 - 12.6. Financement des travaux sur routes communales
 - 12.7. Financement de l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire
 - 12.8. Financement des travaux de raccordement – adduction d'eau
 - 12.9. Financement des travaux de raccordement – EC/EU
 - 12.10. Financement de l'agrandissement du columbarium
 - 12.11. Financement de l'étude et l'aménagement de zones 20 et 30 km/h
 - 12.12. Financement de l'étude de la valorisation de la centrale de chauffage à distance (CAD)
 - 12.13. Financement de l'organisation d'appel d'offres contracting énergétique
13. Présentation du budget de fonctionnement 2016
14. Rapport de la Commission financière
15. Vote final du budget 2016 de fonctionnement et d'investissement
16. Divers

10. Appel

M. Guillaume Savoy, Président du Conseil général, salue ses collègues du CG, le Conseil communal, les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue pour cette 2^{ème} séance du Conseil général.

Présents : 28 conseillers généraux

Excusés : M. Jérôme Bernard, Mme Nicole Bourquin

Six Conseillers communaux sont présents, ils seront rejoints en cours de séance par M. Laurent Menoud, qui est annoncé avec un peu de retard.

Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

En préambule, M. le Président annonce que le Syndic va mettre en circulation une carte à l'intention de M. Georges Savoy, technicien communal, actuellement toujours en arrêt maladie.

Par ailleurs, il précise qu'il y a eu une erreur lors dans le calcul de la majorité absolue à l'occasion de l'élection du membre de la commission financière. Lors du dépouillement, le bulletin nul a été pris en compte alors qu'il ne devait pas l'être, la majorité absolue a été donnée à 14 en lieu et place de 13. Le deuxième tour n'aurait donc pas dû avoir lieu. Toutefois, comme ceci n'a pas eu d'influence sur le résultat final, il propose de ne pas refaire cette élection. Le CG n'a pas d'objection à cela. L'ensemble du bureau s'excuse pour cette erreur.

11. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire et à la planification financière

M. **Michel Savoy** passe le rapport du CC en revue. Il précise également que le budget a été établi avec toute la rigueur souhaitée et que l'on peut pratiquement le considérer comme équilibré avec un excédent de charges de 1 % du budget (le service des communes admettant un excédent maximum de 5 %). Il précise, en outre, qu'il y a un amortissement supplémentaire de Fr. 100'000.- qui démontre, notamment, la volonté du Conseil communal et de la Commission financière d'amortir un peu plus que demandé et de freiner ainsi l'endettement de la commune.

Globalement, la comparaison des budgets de fonctionnement 2015 et 2016 laisse entrevoir une augmentation des charges de Fr. 1'018'668.- (+ 6.23%). L'augmentation des revenus de fonctionnement est de Fr. 972'725.- (+6.00%).

Cette variation s'explique par les mesures d'économie de l'Etat reportant des charges sur les communes. Les charges d'exploitation du cycle d'orientation, les frais financiers des homes, ainsi que les charges de personnel ont également contribué à l'accroissement des charges communales. Il souligne le fait qu'il y a 52.56% des charges de fonctionnement sur lesquelles le Conseil communal n'a quasiment aucune marge de manœuvre.

En ce qui concerne les produits, il relève, en outre, que le revenu des impôts augmente de plus de Fr. 237'910.- en raison de l'arrivée de nouveaux contribuables dans les nouveaux quartiers, mais également suite au taux de progression de l'impôt sur le bénéfice de 7.3% et de l'impôt sur la fortune estimé par le canton à 7.8%.

Les investissements se composent d'une part de nouveaux investissements et d'autre part de crédits déjà votés échelonnés sur plusieurs années. La situation est presque l'inverse de celle du budget 2015. En effet, la grande partie des investissements concerne les crédits encore ouverts pour le financement de l'agrandissement du bâtiment Le Renard et de la réalisation de Valtraloc.

Il relève que les domaines autofinancés par les taxes, les participations aux collectivités et l'amortissement minimum légal des dettes correspondent à ce qui est exigé, notamment dans la Loi sur les communes.

Aucune question.

Planification financière

A l'horizon 2020, l'augmentation des charges serait aussi importante que celle des revenus. Les facteurs explicatifs sont notamment les suivants : une population qui augmente avec des charges liées qui suivent. En effet, les clés de répartition des charges intercommunales et de district laissent une place importante à la population parmi les différents indicateurs retenus. En outre, d'importantes réalisations de district (EMS, C.O.) vont voir le jour ces prochaines années et les charges y relatives (amortissements et intérêts) devront être assumées par l'ensemble des communes.

La marge d'autofinancement va se réduire au fil des années. Dès 2017, il faudrait entièrement recourir à l'emprunt pour financer les investissements car la marge d'autofinancement serait négative.

Les dépenses d'investissement atteignent un pic en 2015 -2016 en raison des travaux sur le nouveau bâtiment scolaire, ainsi que la réalisation de Valtraloc. Néanmoins, plus les dépenses d'investissement augmentent et plus la marge d'autofinancement diminue. Il s'agit en effet d'un aspect financier à ne pas négliger. S'il n'est pas possible d'autofinancer, il faut alors emprunter. Les frais financiers (intérêts et amortissements) liés à ces investissements s'ajoutent aux charges de fonctionnement et diminuent d'autant la marge

d'autofinancement.

L'endettement total et l'endettement net sont relativement stables dès 2014, ceci en lien avec une politique d'investissements planifiés sur la durée. Les investissements nets dépendent principalement de la capacité d'investissements de la commune autorisée par le canton. Il faudra d'abord terminer les investissements courants afin de prévoir de nouveaux,

En conclusion, le Conseil communal présente le dernier budget de sa législature. L'année 2016 sera une année de transition pour la prochaine période administrative. Au regard de la planification financière, les réflexions sur les projets, certes ambitieux, sur l'avenir et le développement de la commune devront se concrétiser durant la prochaine législature, soit : aménagement du centre du village et des terrains acquis, développement de structures sportives et de loisir. Tout en finalisant les investissements en cours : Ecole, EMS, Valtraloc, CO, VOG.

Les incertitudes sur l'aménagement du territoire (LAT) liées aux procédures internes freinent et gênent la vision sur le long terme de notre commune. De plus, le Conseil communal devra avec les communes voisines, se positionner sur la suite de l'étude de fusion. En cas de poursuite du processus, l'impact financier et structurel de la commune devra être pris en compte.

Malgré ces considérations, le Conseil communal souhaite, par la présentation de sa planification financière, montrer le fil rouge pour la prochaine législature et ainsi valoriser les études et les réflexions menées de concert entre le législatif et l'exécutif.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal réitère son message de prudence, mais insiste également sur la bonne santé financière de la Commune d'Attalens. Les nouveaux défis auxquels notre commune devra faire face ces prochaines années seront un objectif motivant pour les futurs élus lors de la prochaine législature.

M. Dominique Beaud demande si la commune arrivera à faire face aux investissements planifiés, compte tenu de l'importante augmentation de l'endettement prévu.

M. M. Savoy précise notamment que s'il on suit la planification des investissements, en 2020, avec un budget plus ou moins similaire à celui de 2016, on arrive à 4,97 % d'excédent de charges. La question de l'augmentation du taux d'imposition devra donc se poser. Toutefois, il souligne aussi que d'une part certains paramètres ne sont évidemment pas connus à ce jour et d'autre part que des investissements planifiés pourraient être différés dans le temps. Il invite les membres du CG à consulter les outils prévisionnels développés par l'administration, tout en les rendant attentif à l'imprévisibilité de certains paramètres, par exemple la typologie et l'évolution des futurs nouveaux contribuables.

12. Budget des investissements 2016 et approbation

12.1. Financement du changement du central téléphonique et de logiciels de gestion pour l'administration

Central téléphonique

M. Michel Savoy, Syndic, informe le CG qu'en ce qui concerne le central téléphonique, le système de téléphonie actuel ne sera plus supporté par le fournisseur et il n'est plus possible aujourd'hui de commander des téléphones compatibles. En outre, un important manque de fiabilité se fait ressentir et ce central ne dispose évidemment pas des fonctionnalités modernes.

Dès lors, comme la téléphonie fixe traditionnelle est arrivée en fin de vie, il est proposé de la remplacer par la technologie IP.

Xpert.meeting – Logiciel pour la gestion des séances et des suivis

M. Michel Savoy communique qu'aujourd'hui, le procès-verbal du Conseil communal est rédigé à l'aide du logiciel Word. Cette manière de pratiquer n'est plus vraiment dans l'air du temps et présente certaines limites et/ou contraintes. Ainsi, elle ne permet notamment pas une gestion des ordres du jour par les services et le suivi des dossiers est compliqué.

Ce qui est proposé, c'est un outil permettant une gestion des séances du Conseil communal totalement informatique (ordre du jour, PV, communication interne). Cette solution améliore grandement la coordination, la communication et remplace, tout du moins partiellement, les dossiers papiers par la mémoire virtuelle. En outre, cet outil favorise et simplifie une approche plus « collaborative ». Il permet notamment de :

- Planifier à l'avance l'agenda des séances et les objets à traiter
- Préparer les ordres du jour
- Lier les documents électroniques (exposés des motifs, notes internes, lettres, projets de réponse, etc.) aux objets en discussion
- Convoquer le Conseil communal en les informant que l'ordre du jour et les éléments rattachés sont prêts à être consultés
- Gérer la séance de façon aisée et constructive
- Créer instantanément les procès-verbaux et autres extraits des décisions prises.
- Accéder en permanence à toutes les décisions et les historiques
- Gérer le suivi qui permet de contrôler en tout temps l'avance des décisions prises dans le cadre des séances.
- Effectuer des recherches plein texte instantanée (recherche simultanée dans plusieurs séances)
- Assurer la confidentialité des informations (l'accès aux informations et pièces jointes est strictement contrôlé et déterminé par les droits de l'utilisateur).

Enfin, il conclut que l'outil Xpert.Meeting a déjà fait ses preuves dans de nombreuses communes vaudoises, valaisannes et fribourgeoises.

Logiciel de gestion du temps et des absences

M. Michel Savoy rappelle que l'administration s'est dotée, depuis 2014, d'un l'outil de gestion de gestion du temps JBM TenaX. Ce logiciel offre des fonctionnalités que l'on peut qualifier de « standard », mais ne permet pas de gérer les modèles de temps de travail individuels de manière entièrement automatique et aisée. Il en découle une gestion administrative chronophage inhérente aux nombreuses interventions manuelles à effectuer chaque semaine. En outre, cet outil n'intègre pas la possibilité de ventiler les heures de travail par type d'activité (cette opération, utile à la comptabilité analytique, s'effectue actuellement parallèlement via des tableurs Excel).

L'administration se distingue des autres « entreprises » notamment par la diversité des tâches effectuées par l'ensemble de ses collaborateurs (plus de 75 personnes). C'est pourquoi il est nécessaire de posséder un système pour la gestion du temps et des absences qui s'adapte individuellement aux besoins de tous les secteurs d'activités.

M. Michel Savoy souligne également le fait que l'objectif est également de profiter de cette amélioration afin de changer de « philosophie » en décentralisant la gestion du temps et des absences. En effet, le but est aussi de mettre en place une gestion par « workflow » (3 niveaux de gestion administration RH – responsable hiérarchique – collaborateurs). L'automatisation du processus par le workflow réduit les charges administratives pour les collaborateurs, les supérieurs et le service du personnel.

Xpert-Salaires

Xpert-Salaires est un logiciel entièrement dédié à la gestion des ressources humaines. Sa souplesse d'utilisation et sa grande liberté de paramétrage permettra de dynamiser et professionnaliser la gestion du personnel communal.

Ce logiciel a une approche globale de la gestion des ressources humaines : définition d'objectifs globaux et individuels, mesures des résultats, qualifications, révisions salariales, absentéisme sont quelques exemples de fonctionnalités proposées par Xpert-Salaires.

Ce logiciel offre un grand nombre d'automatisation des tâches et des traitements. Voici quelques fonctionnalités proposées par Xpert-salaires :

- Possibilité d'extraire les informations qu'on souhaite analyser en tout temps et en fonction de nos besoins.
- Informations qui permettront de faire des graphiques, des tableaux de bord, des analyses et/ou des tendances
- Gestion facile de tous types de contrat (mensuel, horaire, temps partiel, etc.)
- Allocations familiales
- Impôts à la source
- Ventilation comptable par centre de charges
- Certification Swissdec

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite le financement figurant sur le rapport financier.

Mme Denise Karlen demande s'il ne serait pas opportun d'engager quelqu'un à la Commune afin de s'occuper de ces éléments administratifs RH liés à la gestion du temps.

M. Michel Savoy répond que des ressources supplémentaires en personnel (0.7 EPT pour l'administration) sont également sollicitées, mais l'administration souhaite travailler sous différents angles, à savoir optimiser l'outil existant (en automatisant un maximum de tâches pour limiter la saisie manuelle) et changer d'approche en décentralisant certaines tâches et/ou responsabilités aux responsables et aux collaborateurs.

Mme Christiane Dewarrat demande qui introduira les heures dans le système de gestion du temps.

M. Michel Savoy répond qu'actuellement la saisie des heures d'arrivée/départ s'effectue via un badgeage, mais que toutes les autres saisies (oubli de badgeage, maladie, vacances, changements d'horaire,...) doit s'effectuer manuellement après-coup par l'administration. L'objectif est donc de permettre au responsable de pouvoir gérer l'ensemble des éléments de gestion du temps de son équipe, tout en étoffant aussi les possibilités de saisie des collaborateurs.

M. Guillaume Savoy souhaite savoir si les coûts d'entretien et de mise à jour de ces outils informatiques ont été évalués.

M. Michel Savoy précise que ces coûts se montent à CHF 2'300.--/an pour l'ensemble des programmes (budget de fonctionnement).

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 62'930.-- est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

12.2. Financement de la réfection du toit du bâtiment scolaire Le Renard

M. André Blunschi, Conseiller communal, communique au CG qu'après quarante ans de bons et loyaux services, la toiture du bâtiment du Renard demande à être rénovée. En effet, celle-ci donne de sérieux signes de faiblesse (une réparation d'urgence a été

effectuée l'année dernière, car une partie de l'avant-toit s'était détachée).

Il précise que cette toiture est constituée uniquement d'une poutraison et de chevrons. Les tuiles sont simplement posées sur ces éléments et qu'en cas d'infiltration, l'eau coule directement sur la chape. Il n'y a ni sous-couverture, ni isolation, cette dernière étant assurée par une isolation interne sur le plafond.

Il commente le tableau récapitulatif lié à cette rénovation de toiture. Il précise que l'installation de panneaux photovoltaïques (Fr. 95'710.15) s'ajoute au coût des travaux de rénovation (Fr. 224'859.40), mais il lui paraît opportun de saisir l'opportunité de profiter des échafaudages actuellement en place pour effectuer ces travaux.

M. A. Blunsch explique que la puissance de l'installation fournira 30.63 KWc, soit l'équivalent de la consommation de 8 ménages, l'économie de CO2 est d'env 16T/an. Il ajoute que la durée de vie de ces panneaux est estimée à 25 ans et que la durée de l'amortissement est prévue sur 14 ans. Le bénéfice comptable prévu est de Fr. 46'413.--. Enfin, il indique qu'il serait possible de réaliser la rénovation du toit durant la période d'été, afin de ne pas perturber la vie scolaire.

M. Dominique Beaud demande si la charpente a été contrôlée.

M. André Blunsch répond qu'une vérification a été effectuée.

M. Philippe Alibert soulève le problème de la sécurité, notamment par rapport aux éventuelles chutes de neige.

M. André Blunsch indique que cet aspect n'a pas été étudié, mais il imagine qu'il devrait y avoir des éléments pare-neige sur les bords.

M. Philippe Alibert demande si une installation de panneaux photovoltaïques est prévue sur le nouveau bâtiment.

M. André Blunsch répond que cela n'est pas prévu, mais que cela serait envisageable.

Mme Luciane Lapierre complète les informations techniques en indiquant que le problème des chutes de neige avait été étudié dans le cadre de projets dans des fermes, il y a ainsi la possibilité d'installer des grilles qui arrête la neige en bas du toit (mais il n'y a pas de crochets sur les panneaux). Elle indique que tous les fabricants de panneaux communiquent qu'il n'y a pas de réelles différences entre un toit « normal » et un toit équipé de panneaux.

M. Philippe Alibert demande de quel côté est prévue l'installation.

M. André Blunsch précise que c'est du côté préau.

Mme Denise Karlen communique que le nouveau collège de Jongny est équipé de panneaux photovoltaïques. Il a été nécessaire d'installer des barrières afin d'éviter que les élèves ne passent sous les toits. Le tiers de la cour n'est dorénavant plus accessible aux enfants pour des raisons de sécurité.

M. Philippe Alibert indique qu'il s'agit d'être attentif aux investissements. Aussi, il demande si la Commune a envisagé de se raccorder au courant vert plutôt que de prévoir cet investissement de panneaux photovoltaïques.

Mme Luciane Lapierre précise que la Commune est au bénéfice depuis plusieurs années d'un contrat HYDRO du Groupe E (électricité entièrement renouvelable produite localement et issue de sources hydrauliques et solaires). Elle ajoute que les discussions en cours au niveau fédéral vont largement plébisciter, à l'avenir, l'utilisation de panneaux photovoltaïques.

M. Philippe Alibert est favorable à l'utilisation de panneaux photovoltaïques, mais il estime que l'endroit prévu n'est pas adéquat. Aussi, il souhaite déposer une contre-proposition afin que l'installation s'effectue sur le nouveau bâtiment. Dès lors, il propose de refuser le projet d'investissement soumis par le CC, afin de permettre à ce dernier de revenir devant le CG avec un nouveau dossier.

Mme Sarah Duflon propose d'installer des panneaux solaires sur les deux bâtiments.

M. Georges Emonet demande quel est le degré d'urgence pour la rénovation du toit, notamment en regard de l'utilisation des échafaudages déjà en place.

M. André Blunsch précise que les tuiles deviennent poreuses et qu'elles n'accomplissent plus leur rôle d'étanchéité. En outre, l'objectif est effectivement est de profiter du chantier en place pour réaliser ces travaux.

M. Roland Dumoulin précise que les travaux sont prévus pour juillet-août 2016. Ce délai permet au CC, de son point de vue, de revenir à temps avec des propositions.

A ce sujet, **M. Michel Savoy** indique qu'il y aura sans doute une séance du CG à la fin du mois de janvier, ce qui permettrait peut-être de revenir avec un nouveau dossier.

M. Philippe Alibert précise que si le CC revient avec de nouvelles propositions, il retire sa motion.

Mme Sarah Duflon maintient sa proposition d'équiper les 2 bâtiments de panneaux photovoltaïques.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable.

Avant de voter, **M. le Président** précise que si la proposition du Conseil communal est refusée, on passera au vote de la proposition de Mme Sarah Duflon, à savoir installer des panneaux sur les deux bâtiments.

Le financement de la réfection du toit du bâtiment scolaire Le Renard est refusé par 25 voix contre. Il y a 1 voix pour, 2 abstentions.

Avant de voter sur la proposition de Mme Sarah Duflon, M. Michel Savoy souhaite savoir s'il s'agit d'un souhait d'étude ou de réalisation.

Mme Sarah Duflon précise qu'elle souhaite que le CC revienne devant le CG avec une nouvelle proposition chiffrée visant à équiper les deux bâtiments.

M. Olivier Grau souligne qu'il est important, pour la clarté des débats, de revenir avec deux projets distincts, ce que confirme Sarah Duflon dans sa proposition

La proposition de Mme Sara Duflon est acceptée par 18 voix pour. Il y a 7 voix contre et 3 abstentions.

12.3. Financement de l'achat d'une tondeuse-robot

M. André Blunschi, Conseiller communal, informe le CG que le CC propose l'acquisition d'un robot de tonte pour le terrain de football de la Condémine. L'achat de ce matériel permettra de dégager environ 100 heures de travail par année pour les collaborateurs, qui pourront ainsi utiliser ce temps pour d'autres travaux.

Les nombreuses références fournies par les fournisseurs attestent qu'aujourd'hui ce type de matériel est devenu performant et fiable. Les principaux avantages de cette solution mis en avant par les fournisseurs sont, entre autres, le gain de temps, une économie financière, ainsi qu'une meilleure qualité de tonte.

M. André Blunschi précise que le nettoyage du robot est estimé par le fournisseur à 2 x 20 minutes/semaine et que 4 à 6 changements de lames par saison seront nécessaires (Fr. 50.- le set de lames). Les batteries ont une durée de vie de 4 ans (Fr. 1'700.-), alors que la durée de programmation de ce robot est d'environ 16h/jour, ce qui correspond à 3-4 tontes complètes du terrain par semaine.

En outre, cet appareil serait intégré dans l'assurance vols/déprédations de la Commune. Il ajoute que les robots sont équipés d'application qui envoient des alarmes sur smartphone en cas d'incident.

M. Olivier Grau demande si ce type d'appareil évite les obstacles (branches, pives,...).

M. Dick Perroud précise que les lames sont rétractables et qu'elles ne s'endommagent donc pas en cas de rencontres d'obstacles.

M. Reynald Emonet demande s'il est possible d'utiliser des batteries solaires.

M. André Blunschi répond qu'à son avis, il n'y a pas, à ce jour, de batteries solaires pour ce type d'appareil.

M. Cédric Perroud demande si les frais annexes (par ex. engrais) ont été chiffrés. À sa connaissance, les frais pour ces traitements, où l'herbe n'est pas récupérée, sont à la fois différents et plus onéreux.

M. André Blunschi répond qu'il n'a pas d'informations détaillées à ce sujet.

M. Sébastien Beaud demande si la proposition émane de la Commune ou du FC Attalens.

M. André Blunschi répond que l'idée est née suite à une rencontre avec des représentants du club.

M. Dominique Beaud estime que cet outil est certainement très valable. Toutefois, il précise qu'il est absolument indispensable que le terrain soit totalement libre. Les goals mobiles, le matériel, les tuyaux d'arrosage, doivent, par exemple, être systématiquement enlevés.

M. Georges Emonet souligne également l'intérêt que l'utilisation de ce robot apporterait en éliminant de nombreux transports à la déchetterie. C'est une économie non négligeable.

M. Cédric Perroud indique qu'il a été surpris par cette demande d'investissement. Il demande si l'économie de 100 heures de travail est un réel besoin pour la Commune (problème de surcharge).

M. André Blunschi répond qu'il y a actuellement certains problèmes de santé pour des collaborateurs et qu'il est, dès lors, parfois complexe d'organiser ce travail de tonte. Aussi, l'économie de temps réalisée est une vraie plus-value.

M. Gilbert Savoy demande si ce travail de tonte ne pourrait pas être effectué par les membres du club de football.

M. André Blunschi précise que ce genre de travail nécessite des connaissances spécifiques.

M. Dick Perroud trouve déplorable la remarque de M. Gilbert Savoy. Il rappelle que les membres de la société de gymnastique, par

exemple, ne s'occupe pas du nettoyage de la salle. Il estime que c'est une prestation qui peut être offerte au FC Attalens, qui s'occupe d'environ 200 enfants.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 22'350.-- est approuvé par 16 voix. Il y a 6 voix contre et 6 abstentions.

12.4. Financement d'infrastructure pour la crèche

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe que la crèche est une structure qui fonctionne bien avec un taux de remplissage de 80 % pour les bébés et de 90 % pour les 2-4 ans. La demande de financement concerne des éléments d'isolation phonique, la correction de la porte du local de sieste, la mise en place d'une petite paroi afin de permettre la séparation de certains espaces, ainsi que l'acquisition d'une barrière en bois et d'une cabane à l'extérieur.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 20'000.-- est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

12.5. Financement de l'illumination de l'église

Mme Luciane Lapiere, Conseillère communale, propose au CG un remplacement d'ampoules énergivores (400 watts/pièce) par du LED (consommation totale de 150 watts) pour le concept d'éclairage de l'église. L'idée est de signer une convention afin que les frais d'électricité soient à la charge de la paroisse et que les frais d'entretien soient divisés en deux. La paroisse aura prochainement une assemblée qui décidera de l'éventuelle participation au financement de ce projet d'illumination.

M. Sébastien Beaud demande s'il s'agit d'une demande de la paroisse ou d'une proposition du Conseil communal.

Mme Luciane Lapiere confirme qu'il s'agit d'une proposition du Conseil communal.

Mme Béatrice Perroud demande s'il y a d'autres offres concernant ce concept d'éclairage.

Mme Luciane Lapiere informe que pour l'élaboration du budget, il n'a été sollicité qu'une offre. Une deuxième offre au minimum sera toutefois demandée.

M. Olivier Grau demande si le système d'éclairage est raccordé à une minuterie.

Mme Luciane Lapiere précise que c'est le cas, mais que cela fonctionne actuellement plus très bien.

Mme Béatrice Perroud demande s'il y a également des plages de réduction/extinction d'éclairage.

Mme Luciane Lapiere précise que ce projet n'est pas lié avec l'éclairage routier.

M. Sébastien Beaud demande comment a été financé l'éclairage actuel.

M. Robert Savoy indique qu'il y a une convention qui a été signée en 1986. Le financement avait assuré par la paroisse, la société des commerçants, ainsi qu'un donateur privé. Le principe était un peu similaire aux décorations de Noël.

M. Cédric Perroud demande s'il est judicieux de voter cet investissement sans connaître la position de la paroisse.

Mme Luciane Lapiere propose d'accepter l'entier du budget.

M. Olivier Grau relève qu'il serait peut-être judicieux, à l'avenir, en tant que Cité de l'énergie, de n'éclairer que ce qui est nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 21'000.-- est approuvé par 22 voix. Il y a 1 voix contre et 5 abstentions.

12.6. Financement des travaux sur routes communales

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise en préambule que le rapport concernant cet investissement comprend des

erreurs, le total final est correct, mais la répartition exacte est celle-ci : Route du Crêt : Fr. 13'581.--; Route de Corcelles Fr. 30'466.--, Route de Vuarat Fr. 25'693.--) informe le CG que la demande de financement concerne des réfections au Sentier botanique (tronçon depuis le ch. de la Rotta jusqu'à l'entrée de la forêt), de la route du Crêt à Tatroz, de la route de Corcelles (tronçon depuis le Sacré-Cœur jusqu'au pressoir), de la route de Vuarat (tronçon Coquagenoudaccès décharge Clos Colliard), du chemin de la Chaussia (tronçon depuis G. Molleyres jusqu'à la croisée de la rte de Granges) et du chemin Sous-Roche (dégâts liées aux intempéries du printemps 2015).

Mme Christiane Dewarrat demande où en est le projet concernant la réalisation d'un parking « provisoire » le long de la route de Corcelles.

M. Pierre-Alain Perroud rappelle que le dossier actuellement en suspens au Tribunal fédéral ne permet pas d'aller de l'avant dans ce dossier. Les travaux seront effectués en fonction de la situation actuelle.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 305'885.-- est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

12.7. Financement de l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, communique que la demande de financement est sollicitée afin de pouvoir remplacer le « Pony » (véhicule utilisé pour l'entretien des espaces verts l'été et le déneigement l'hiver, 26 ans, 5900 heures, reprise : entre Fr. 8'000.-- et Fr. 10'000.--) par un « Tremo » (avec les équipements nécessaires).

M. Olivier Grau demande s'il n'y pas déjà un véhicule qui a été récemment acheté pour l'édilité.

M. Pierre-Alain Perroud confirme qu'une balayeuse a effectivement été achetée. Cette dernière peut également être utilisée pour l'arrosage des espaces verts, mais ne couvrent pas les mêmes besoins que le Tremo.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 151'440.-- est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

12.8. Financement des travaux de raccordement – adduction d'eau

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise que la demande de financement concerne l'adduction du Grand-Crêt à Tatroz (crédit voté en 2015 de Fr. 80'000.--, complément pour un tronçon supplémentaire de 35m), le changement de la conduite à la route des Granges à Tatroz (plusieurs interventions en raison de fuites), ainsi que le déplacement de la conduite d'adduction d'eau de la parcelle 2090 (déplacement de la conduite).

M. Philippe Alibert demande pour quelle raison le déplacement de la conduite est à la charge de la commune et non pas de l'acquéreur du terrain concerné.

M. Pierre-Alain Perroud précise que toutes les conduites communales qui sont situées sur des parcelles à bâtir privées ou communales sont à la charge de la commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 145'530.-- est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

12.9. Financement des travaux de raccordement – EC/EU

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, informe le CG que cette demande concerne la construction d'une conduite EU dans le secteur de La Baume (2 habitations sont concernées sur le territoire communal). Ce projet est mené par le bureau technique intercommunal de Corsier et financé par la Commune de Corsier, Romande Energie et la Commune d'Attalens (participation de Fr. 26'830.--).

Dans le cadre de la réfection de la route de la Chaussia, il est projeté de changer la conduite EC.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 144'386.-- est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

12.10. Financement de l'agrandissement du columbarium

M. Robert Savoy, Conseiller communal, informe le CG qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de niches, via la fourniture de quatre éléments de granit supplémentaires (16 cases, Fr. 17'400.-- à la charge d'Attalens et Fr. 12'600.-- à la charge des autres communes du cercle d'inhumation). Ce projet fait suite à un conseil des pompes funèbres. En outre, il précise qu'il est prévu une extension du columbarium en 2018.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 30'000.-- est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

12.11. Financement de l'étude et l'aménagement

M. Jacques-André Vuillens, Conseiller communal, informe que le financement est sollicité pour l'étude du secteur Corcelles-Eglise et la réalisation des aménagements pour Corcelles/Eglise/Jaqua/Mulla/Basse-Ville. Ce crédit permettra de finaliser le concept de l'aménagement de zones 20 et 30 km/h.

M. Philippe Alibert demande où se situera la zone 20 km/h.

M. Jacques-André Vuillens indique qu'il s'agit du chemin de la Greppa (compris dans le secteur de la Jaqua).

M. Jacques-André Vuillens précise à M. Jacques Bellin que pour être inclus dans une zone 30 km/h, il est nécessaire que les maisons soient construites en continu le long de la route.

M. Georges Emonet demande si, suite à la séance d'information publique, le Conseil communal n'est pas un peu échaudé concernant la problématique des zones 20 et 30 km/h.

M. Jacques-André Vuillens précise que tout changement génère inévitablement des interrogations et/ou certains mécontentements. Il indique que la Commune n'a plus reçu de courrier sur ce sujet depuis l'organisation de la séance d'information.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 128'172.-- est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

12.12. Financement de l'étude de la valorisation de la centrale de chauffage à distance (CAD)

Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale, informe le CG que le contrat de fourniture de chaleur du Groupe E arrive à son terme en 2017. Aussi, dans le but d'obtenir les meilleures conditions possibles pour le renouvellement, il est nécessaire de connaître la valeur des installations de chauffage à distance. L'étude comprend un état des lieux, un inventaire des installations et du réseau, l'estimation de la valeur globale, ainsi que l'établissement d'un rapport.

M. Raymond Tinguely demande s'il ne serait pas possible de lancer directement un appel d'offres plutôt que d'investir Fr. 15'000.-- dans une étude.

M. Michel Savoy, Syndic, rappelle qu'une partie du financement de la centrale de chauffe (par ex. certaines conduites) a été financée via des crédits accordés par le Conseil général et une autre partie par le Groupe E. Aussi, si l'on souhaite éventuellement changer de fournisseur, il est absolument nécessaire de connaître la valeur résiduelle des installations des deux partenaires (Groupe E et Commune). Aussi, cette évaluation ne peut évidemment être effectuée que par un organe neutre, raison pour laquelle cette étude, par ailleurs, complexe, est nécessaire.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 15'000.-- est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

12.13. Financement de l'organisation d'appel d'offres contracting énergétique

Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale, informe le CG que le Conseil Communal a décidé d'effectuer un appel d'offres pour le renouvellement des contrats de fourniture de chaleur. L'accompagnement s'effectuera par un bureau d'ingénieur spécialisé dans ce domaine (l'offre comprend un cahier des charges, la gestion de l'appel d'offres et l'audition des candidats).

M. Dominique Beaud demande s'il y a déjà eu des contacts avec des sociétés susceptibles de reprendre le contrat de fourniture de chaleur.

Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale, précise que certains contacts préliminaires laissent entrevoir des solutions différentes, notamment par rapport à l'emplacement de la centrale de chauffe. L'endroit actuel (dans un périmètre scolaire) n'étant pas idéal, entre autres, en raison des fréquents transports pour les livraisons.

M. Raymond Tinguely demande quels sont les éléments qui valent les Fr. 35'000.-- sollicités.

Mme Luciane Lapierre précise que compte tenu de la complexité du domaine, ce travail doit impérativement être confié à un bureau spécialisé. Le mandat concerne la programmation et l'établissement du cahier des charges, la gestion de l'appel d'offres, ainsi que les déplacements et frais annexes. Elle précise que d'autres offres vont être sollicitées.

M. Georges Emonet demande si l'éventuel nouveau partenaire de fourniture de chaleur est susceptible de racheter la part de l'investissement communal pour les infrastructures.

M. Michel Savoy répond que cet aspect est l'un des objectifs de l'étude précédemment acceptée.

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 35'000.-- est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

13. Présentation du budget de fonctionnement 2016

M. le Syndic procède à la lecture du budget de fonctionnement 2016 par tête de chapitre.

M. Guillaume Savoy, au poste 11.318.00, demande à combien d'heures de surveillance correspond le montant de Fr. 30'000.--

M. Robert Savoy précise que ce montant correspond à 6 contrôles par jour, sur 2 jours consécutifs, sur 3 ou 4 jours toutes les semaines. Il précise qu'un règlement sur le stationnement sera prochainement soumis au Conseil général. Ce dernier est impérativement nécessaire pour pouvoir obtenir une délégation de compétence pour pouvoir mandater cette tâche à une société de sécurité privée.

En outre, il souligne également qu'il s'agit d'effectuer un test sur une année afin de pouvoir déterminer, si à l'avenir, il serait plus opportun d'engager une personne pour cette surveillance.

M. Sébastien Beaud, au poste 61.314.01, demande des explications concernant le montant de 1'800.-- pour le déblaiement des routes cantonales.

M. Pierre-Alain Perroud indique que cela est lié au projet Valtraloc, dont l'Etat est le maître d'œuvre, en partenariat avec la Commune. Il précise que l'Etat a exigé que la route cantonale soit déneigée par la commune. Une convention, à cet effet, été signée. Toutefois, il y a une ristourne (subvention) de 100 % concernant cette tâche.

M. Sébastien Beaud demande à qui sont répercutés les frais inhérents à d'éventuels dégâts (par ex. bordures) causés lors des travaux de déneigement.

M. Pierre-Alain Perroud indique que des dégâts semblent peu probables. Comme cet aspect n'est pas réglé par la convention, la question sera posée à l'Etat.

M. Sébastien Beaud souligne l'importance d'être vigilant pour la suite, notamment au moment où la totalité des travaux seront achevés.

M. Pierre-Alain Perroud confirme qu'une réflexion devra être menée à l'issue des travaux afin d'examiner, cas échéant, s'il n'est pas plus opportun, compte tenu des importantes contraintes relatives à ces tâches de déneigement, de confier un mandat spécifique à une entreprise pour la totalité du tronçon.

M. Norbert Gabriel, au poste 80.423.00, demande pour quelle raison il n'y avait pas de montant dans les comptes 2014.

M. Michel Savoy précise que ce montant était précédemment mentionné dans le ménage communal (poste 942). C'est suite à une

demande du CG que le montant est dorénavant inscrit dans ce poste.

M. Dominique Beaud demande si la commune est déjà à la recherche d'un nouveau tenancier pour l'Auberge de l'Ange.

M. Michel Savoy informe que le contrat avec M. Singer se termine à fin juin 2016 et qu'une annonce va paraître prochainement.

M. Guillaume Savoy, au poste 947, demande une information concernant le montant de Fr. 30'000. --.

M. Michel Savoy indique que le droit de superficie de la Cité, que le CG avait accepté, mentionnait une redevance par rapport à la rentabilité de l'immeuble. Il précise qu'il s'agit d'une estimation. Par ailleurs, il indique également que les loyers ne peuvent pas être augmentés pour accroître le revenu de la commune.

M. Cédric Perroud demande s'il n'est pas possible de réduire le nombre de cartes journalières et également s'il y a une obligation d'achat.

M. Michel Savoy indique que c'est une décision du CC de mettre à disposition des citoyens 2 cartes journalières/jour. Comme il s'agit de cartes journalières, on ne peut évidemment pas vendre les cartes restantes.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

14. Rapport de la Commission financière

M. Georges Emonet donne lecture du rapport. La CF constate que le CC a très bien maîtrisé l'augmentation des charges et établi un budget 2016 au plus serré. La somme totale des charges liées a laissé très peu de marge au CC. Tel que présenté, le budget de fonctionnement 2016 présente un excédent de charges de Fr. 174'125.10, soit un ratio de 1 %, qui est largement en dessous des 5 % admissibles (pour rappel au budget 2015, ce ratio s'élevait à 0,78 %)

Le budget d'investissement laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 11'889'729.--, soit un excédent légèrement inférieur à celui de 2015. Ce budget comprend 12 nouveaux investissements pour un montant brut total de Fr. 1'081'693.--.

La CF indique que la planification financière est une aide importante pour les décisions futures, mais cela reste un outil prévisionnel. Il permet au CC de rester vigilant.

En conclusion, la CF encourage le CC à rester vigilant au sujet des investissements futurs. Elle remercie les responsables communaux de nos finances, ainsi que les membres de l'Exécutif pour le travail accompli lors de l'établissement et de la présentation du budget 2016. Elle remercie également l'administration pour la qualité des documents de présentation du budget 2016.

La CF donne son préavis favorable et propose aux membres du CG d'accepter le budget dans son intégralité

15. Vote final du budget 2016 de fonctionnement et d'investissement

M. le Président rappelle au CG qu'il faut tenir compte de l'annulation de l'investissement relatif au financement de la réfection du toit du bâtiment scolaire Le Renard d'un montant de Fr. 347'075. --. Ce qui donne un budget d'investissement net final de Fr. 11'889'729.-.

Au vote, le budget 2016 de fonctionnement et d'investissement est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

16. Divers

M. Norbert Gabriel informe que le ruisseau du Montisingeoz qui est fréquemment souillé et demande si le CC est au courant de ce problème et cas échéant, si des dispositions ont été prises.

M. Pierre-Alain Perroud indique, que sauf erreur, ce problème est résolu depuis un peu plus d'un mois, suite à une réfection d'un déversoir d'orage, dans le secteur concerné.

M. Georges Emonet demande des informations concernant le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sur la commune d'Attalens.

M. Michel Savoy informe que le PGEE a été accepté avec des remarques. De petites modifications doivent être réexaminées avec le bureau MGI, puis le dossier devra être à nouveau déposé au canton. Il précise cependant que les travaux de recherches effectués par le bureau précité pour des particuliers sont facturés, mais que cela n'est pas lié à la finalisation du PGEE.

M. Michel Savoy informe le CG que les agriculteurs de la région (Attalens, Bossonnens, Granges, Remaufens) se sont constitués en association il y a environ une année pour créer une association de réseau écologique. Il a reçu à ce jour une réponse favorable du

Canton pour ce projet de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (1500 hectares seront réunis, 30 adhérents, soit le 50 % des exploitations agricoles, avec 13 % de surfaces de soutien à la biodiversité).

M. Michel Savoy informe que, suite notamment aux questionnements d'un certain nombre de conseillers à l'issue de la séance de la veille, il a eu une réunion avec le personnel communal afin de leur communiquer qu'il était à la disposition des électrices et des électeurs pour la législature prochaine.

M. le Syndic remercie l'administration, le personnel communal, le bureau du CG pour la très bonne collaboration durant l'année. Il remercie également les membres du CG pour la confiance témoignée avec l'adoption de ce budget. Il adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie les membres du CC et du CG pour tout le travail accompli et adresse tous ses vœux pour les fêtes de fin d'année. Il clôt ensuite le dernier point de l'ordre du jour et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il lève la séance à 22h25.

Le Secrétaire :
Florent Besse



Le Président
Guillaume Savoy

